



Dossier de presse

26 mai 2010

DEVIATIONS DES CANALISATIONS

« ARS-MIONS »

Miribel, Beynost et la Boisse (01)

CONTACT PRESSE

Aurélie BARBIER – GRTgaz Région Rhône Méditerranée

Téléphone 04 78 65 58 40

Télécopie 04 78 65 57 19

aurelie.barbier@grtgaz.com

SOMMAIRE

I. PROJET DE DEVIATIONS DES CANALISATIONS « ARS-MIONS »	p.2
1. Enjeux	
2. Etudes et autorisations préalables	
3. Caractéristiques techniques des déviations	
4. Localisation des déviations	
5. Calendrier prévisionnel	
II. LA REGION RHONE MEDITERRANEE	p.5
III. GRTgaz : UN RESEAU DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL AU CŒUR DE L'EUROPE	p.8
1. Le transport de gaz naturel	
2. Le programme d'investissements	
3. Qui sont les clients de GRTgaz	
4. Quels sont les devoirs de GRTgaz	
5. GRTgaz : un acteur responsable et respectueux de l'environnement	
Annexe : La pose d'un gazoduc en 12 points	p.12

I. PROJET DE DEVIATION DES CANALISATIONS «ARS-MIONS »

1. Enjeux



Le projet de section de l'autoroute A432 entre Les Echets et La Boisse, mené par Société Autoroutes Paris – Rhin – Rhône (APRR), impacte 2 canalisations de transport de gaz naturel, exploitées par GRTgaz :

- Ars-Mions DN300, PMS 54 bar⁽¹⁾, faisant partie du réseau régional et contribuant à l'alimentation en gaz naturel de l'Est Lyonnais
- Ars-Mions DN500, PMS 67,7 bar⁽¹⁾, faisant partie du réseau principal.

GRTgaz doit donc déplacer ces ouvrages pour permettre les travaux du projet autoroutier (mise en service annoncée pour fin 2010). Ces travaux sont cofinancés par APRR et GRTgaz pour un montant total de 5 M€.

Trois déviations sont prévues à Miribel, Beynost et la Boisse.

2. Etudes et autorisation préalables

Les déviations des ouvrages de GRTgaz font d'abord l'objet d'études, prenant en compte l'environnement existant :

- Ligne TGV Sud-Est à Miribel et Beynost,
- Autoroute A42 et lignes électriques Haute Tension et très Haute Tension à la Boisse,
- zones agricoles situées majoritairement sur La Boisse

et l'environnement futur :

- aménagement du tronçon autoroutier A432 Les Echets-La Boisse
- Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL).

Chaque déviation fait l'objet d'une demande d'Autorisation Préfectorale Simplifiée de transport de gaz, instruite conformément au Décret du 15 octobre 1985 modifié (Décret du 4 octobre 2003), avec Demande d'utilité Publique (DUP) pour l'établissement éventuel de servitudes légales.

La demande d'Autorisation Préfectorale Simplifiée fait l'objet d'une consultation administrative instruite par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Rhône-Alpes comprenant une Consultation des maires et des Services de l'Etat. Elle ne fait pas l'objet d'une enquête publique mais comportera une Etude de Sécurité. Les dossiers relatifs aux déviations de Beynost et de La Boisse comportent en plus une Etude d'Impact.



Ligne TGV Sud – Est à La Boisse



Viaduc A432 en construction (2010)

Un impact limité sur l'environnement

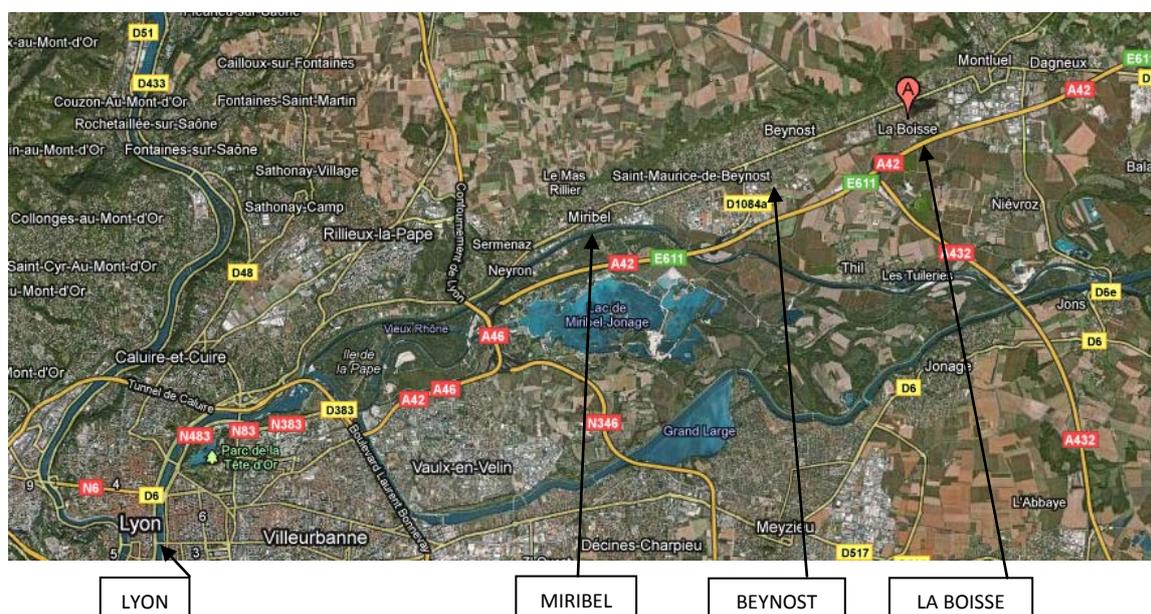
L'impact d'un gazoduc est pour l'essentiel, temporaire et limité à la période du chantier. Avant le début du chantier, un état des lieux est dressé avec les propriétaires et les exploitants des terrains traversés. L'emprise du chantier est constituée par une bande linéaire comprenant la tranchée, la piste d'évolution des engins, le dépôt des tubes et des matériaux.

Une fois la canalisation enterrée, la nature reprend ses droits. Le profil du terrain est reconstitué, les talus et fossés reprofilés, les systèmes de drainage et d'irrigation rétablis. Un nouvel état des lieux, après travaux, est établi avec les propriétaires et les exploitants des terrains traversés, afin d'attester de la bonne exécution des travaux de remise en état. Seules restent apparentes, à l'issue de cette remise en état, les bornes et balises de repérage. Le propriétaire conserve la pleine propriété du terrain traversé. Néanmoins, il s'engage à ne réaliser aucune construction, modification du profil terrain et plantation d'arbres à haute tige, dans une bande de servitude définie en fonction de la canalisation. Mais cela n'interdit en aucune manière la pose de clôture et les travaux agricoles courants.

3. Caractéristiques techniques des déviations

Ouvrage concerné	Canalisation Ars - Mions DN300	Canalisation Ars - Mions DN500	
Commune concernée	Miribel	Beynost	La Boisse
Longueur de la déviation	140 m	1600 m	2600 m
Diamètre Nominal de la déviation	DN300	DN500	DN500
Pression Maximale de Service	54 bar	67,7 bar	67,7 bar
Largeur de l'emprise des Travaux	11 m	18 m	18 m
Largeur de la bande de servitude à l'issue des Travaux	8 m	10 m	10 m

4. Localisation des déviations





5. Calendrier prévisionnel

Déviations	Miribel (DN300)	Beynost (DN500)	La Boisse (DN500)
Etudes	Avril à Octobre 2009	Avril à Octobre 2009	2008 et 2009
Dépôt de la demande d'Autorisation Préfectorale Simplifiée	Octobre 2009	Octobre 2009	Avril 2008
Obtention de la Déclaration d'Utilité Publique et de l'Autorisation de construire et d'exploiter la déviation	Mars 2010	Mars 2010	Février 2010
Travaux de pose	Mars à Mai 2010	Mars à Juin 2010	Avril à Juin 2010
Mise en service	Juin 2010	Juillet 2010	Juillet 2010

II. LA REGION RHONE MEDITERRANEE

GRTgaz compte quatre régions...

La **Région Rhône Méditerranée**, qui s'étend de la Bourgogne à la région PACA (le siège est à Lyon),

La **Région Centre Atlantique**, couvrant les régions administratives Pays de la Loire, Bretagne, Poitou-Charentes, Centre (à l'exception du département de l'Eure-et-Loir), Limousin et Aquitaine (département de la Dordogne plus une petite partie de la Gironde) le siège est à Nantes,

La **Région Val de Seine**, couvrant l'Île-de-France et la Normandie (le siège est à Paris),

La **Région Nord-Est**, couvrant le Nord et l'Est de la France (le siège est à Nancy),

Elles sont responsables de l'exploitation et la maintenance de l'outil industriel, c'est-à-dire les stations de compression, les gazoducs, les postes de livraison, les postes de coupure, les postes de sectionnement. De plus, elles sont Maître d'Ouvrage pour les travaux de construction d'envergure régionale.

soutenues par deux centres opérationnels

Le **Centre Acheminements et Mouvements de Gaz (CAMG)** assure que les besoins en gaz naturel sont couverts par les approvisionnements (en calculant les prévisions de consommation de gaz à court et moyen termes). Il gère au quotidien les relations avec les expéditeurs qui achètent des capacités de transport de gaz naturel pour desservir leurs clients.

Le **Centre d'Ingénierie** prépare et conduit les travaux en mode projet, qu'ils soient sous Maîtrise d'Ouvrage nationale ou régionale, qu'il s'agisse de travaux neufs ou de rénovation de site.

Région Rhône Méditerranée

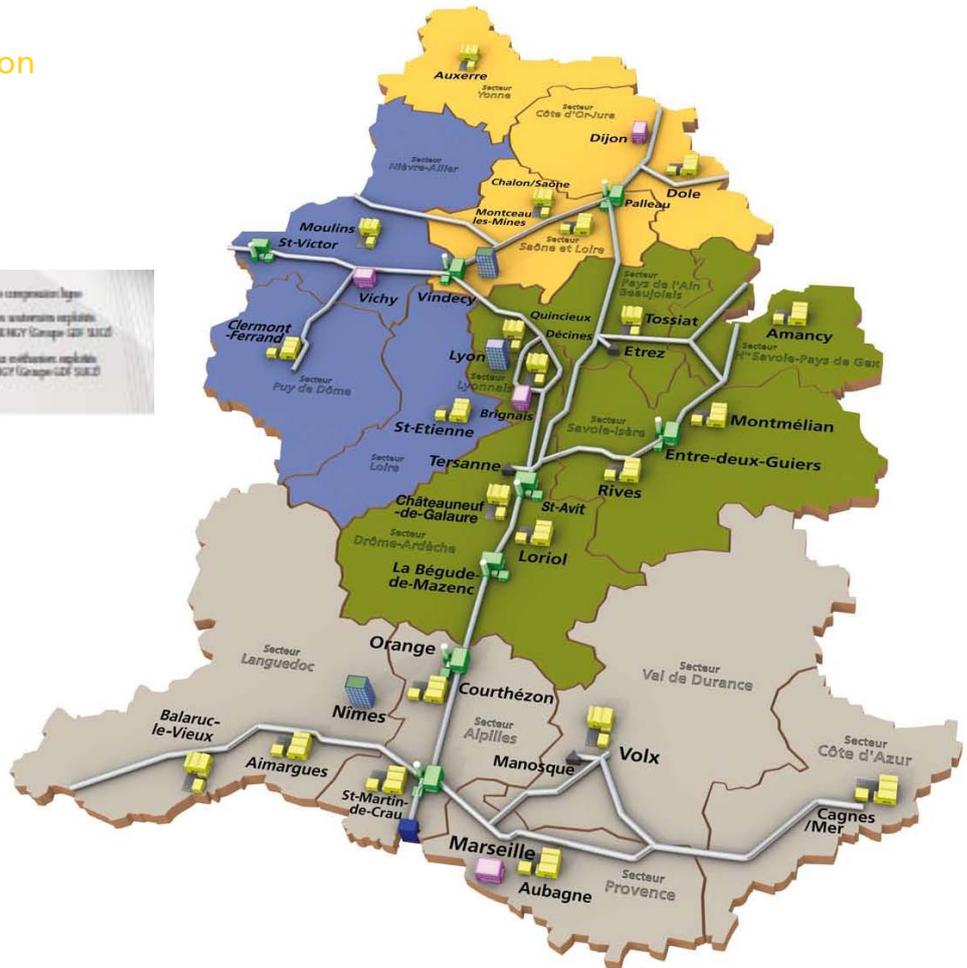
Région Centre Atlantique

Région Val de Seine

Région Nord-Est



Le territoire de la région



La Région Rhône Méditerranée est l'une des 4 unités opérationnelles régionales de GRTgaz. Elle répartit le gaz naturel haute pression à travers plus de 8000 kilomètres de canalisations de diamètre 80 à 1200 mm, dans les régions Rhône-Alpes, Bourgogne (+ le Jura), Auvergne (hors le Cantal), Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc Roussillon, soit 26 départements.

Des chiffres à fin 2009	
Nombre de collaborateurs	449
Clients industriels	242
Energie brute émise en 2009	142 TWh
Nombre de km de réseau	8000 Km de réseau Haute Pression
Stations de compression	7
Interconnexions avec les réseaux d'autres opérateurs	4
Postes de livraison	1 100
Nombre de Km d'installations inspectés et révisés par an	670
Nombre de Km d'installations réhabilités par an	540

Qui sont les clients de GRTgaz Région Rhône Méditerranée ?

GRTgaz comptabilise au total 3 421 postes de livraison de Distribution Publique (DP), dont environ 1 100 sur le territoire de la Région Rhône Méditerranée (à fin 2009) destinés à l'opérateur de distribution Gestionnaire de Réseau Distribution France (GrDF).

GRTgaz recense 862 clients industriels dont 242 sont gérés sur le territoire de la Région. Les secteurs dominants : activités liées à l'industrie papetière, à la production et distribution d'électricité et de chaleur, à l'industrie agroalimentaire...

La gestion des contrats de raccordement confiée à la RRM, traite principalement :

- de la réalisation et de la maintenance du branchement et du poste de livraison,
- des conditions de mesurage de l'énergie livrée,
- des conditions de livraison (pression, caractéristiques du gaz,...),
- de la rémunération correspondante.

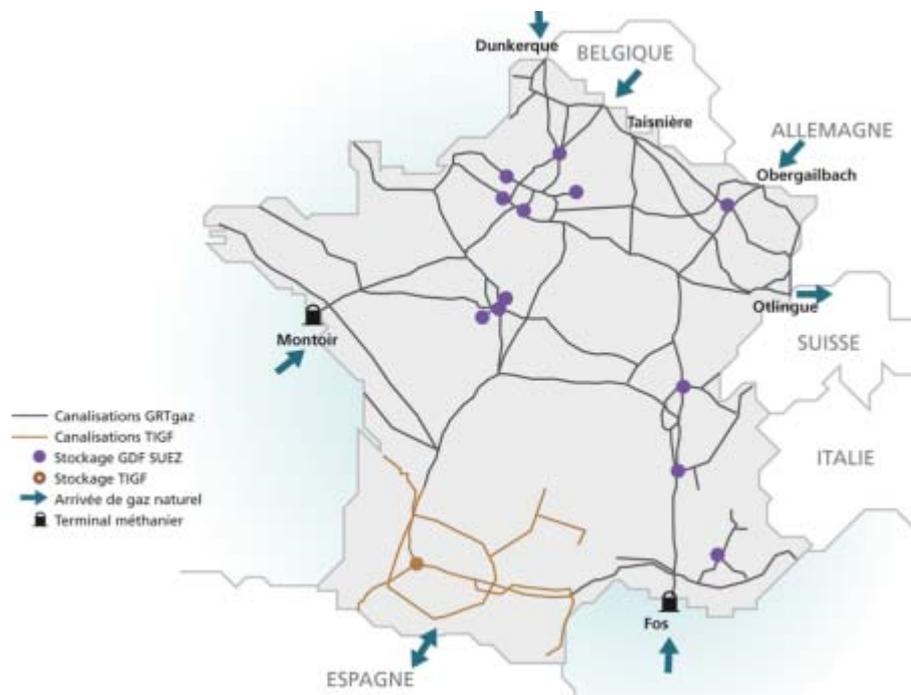
En 2009, les quantités de gaz livrées se sont élevées à 142 TWh dont 72 TWh pour les Distributions Publiques (DP), 35 TWh pour les Clients Industriels (CI) et 36 TWh pour les opérateurs et régions limitrophes. Le secteur de la production, distribution d'électricité grâce aux CCCG (Centrales à Cycle Combiné Gaz) est en plein développement.

Par ailleurs, GRTgaz compte plus de 60 clients dits « expéditeurs », gérés au niveau national, qui ont souscrits des capacités d'acheminement sur le réseau principal. Ils sont donc propriétaires du gaz transporté.

III. GRTgaz : un réseau de transport de gaz naturel au cœur de l'Europe

1. Le transport de gaz naturel :

La production de gaz naturel en France ne représente que 2% de la consommation nationale. Le gaz naturel est donc majoritairement importé. Il arrive sur le territoire français, soit par gazoducs depuis Dunkerque, Taisnières, Obergailbach, soit par méthaniers qui livrent le gaz liquéfié dans les terminaux de regazéification de Fos-sur-Mer et de Montoir-de-Bretagne.



Le gaz naturel est ensuite transporté sous haute pression par GRTgaz sur la majeure partie du territoire national (à l'exception du sud-ouest géré par TIGF) via des gazoducs dans un réseau de transport qui se décompose en deux parties :

- le réseau principal (environ 7000 Km), dit réseau « grand transport » qui relie principalement les points frontières aux stockages ; il permet également d'assurer le transit de pays à pays. Il s'agit des « autoroutes » du gaz ;
- le réseau régional (environ 25 000 Km) qui achemine le gaz naturel jusqu'aux distributions publiques et aux plus gros consommateurs industriels.

L'entreprise exploite 32 000 km de gazoducs et 25 stations de compression.

GRTgaz achemine le gaz naturel, à la demande des expéditeurs, depuis son entrée aux frontières, en provenance des terminaux méthaniers ou des stockages, jusqu'aux postes de distribution publique (3421 points de livraison) et aux principaux consommateurs industriels directement raccordés au réseau de transport (1085 points de livraison).

Les missions assurées par GRTgaz consistent, d'une part, à exploiter et développer le réseau de transport de gaz naturel à haute pression et, d'autre part, à commercialiser des capacités de transport aux fournisseurs agréés, présents sur son réseau.

GRTgaz contribue ainsi au bon fonctionnement du marché de gros du gaz naturel et au renforcement de la sécurité d'approvisionnement en France et en Europe.

2. Le programme d'investissements

GRTgaz a investi près de 658 millions d'euros pour la seule année 2009.

GRTgaz prévoit également de développer de nouvelles coopérations avec les opérateurs de réseaux de transport adjacents. Les projets de renforcement des interconnexions avec la Belgique et l'Espagne sont d'ailleurs éligibles aux subventions prévues dans le cadre d'un vaste programme européen d'aide à la relance économique, de l'ordre de 1400 millions d'euros, mis en oeuvre par la Commission Européenne.

3. Qui sont les clients de GRTgaz ?

Les expéditeurs de gaz naturel : plus de 60 début 2010. GRTgaz commercialise des capacités de transport sur son réseau.

Ces expéditeurs sont :

- des fournisseurs d'énergie,
- des traders d'énergie, filiales de groupe d'énergie ou de groupes bancaires,
- les industriels raccordés au réseau de transport.

Les industriels au nombre de 862, achètent du gaz naturel pour leurs besoins de production aux fournisseurs de gaz et sont clients de GRTgaz pour le raccordement de leur unité de production au réseau de transport.

GRTgaz commercialise la connexion au réseau via un contrat de raccordement, géré par les Régions.

4. Quels sont les devoirs de GRTgaz ?

GRTgaz affiche 3 principes qui conduisent les actions, les décisions et les comportements de ses salariés :

- **La transparence** : les informations sont accessibles à tous les utilisateurs en français et en anglais sur le site www.grtgaz.com.
- **La non-discrimination** : ce principe s'applique aux demandes de réservation de capacités, aux règles d'allocation des capacités et de gestion des congestions, aux demandes d'acheminement et à la mise à disposition des informations de réalisation, à la facturation et aux délais de paiement des prestations, à l'enregistrement et à la gestion des réclamations des utilisateurs. GRTgaz se doit d'agir en toute équité vis-à-vis des fournisseurs de gaz naturel pour n'en privilégier aucun.
- **La confidentialité des informations commercialement sensibles (ICS)** : GRTgaz garantit la confidentialité des informations que lui confient ses clients.

Ces engagements sont réunis dans un « Code de bonne conduite » publié sur le site www.grtgaz.com

Repère : la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie)

Avec les directives européennes d'ouverture du marché à la concurrence du gaz naturel, la France a mis en place une autorité de régulation : la Commission de Régulation de l'Énergie. La CRE veille au bon fonctionnement du marché et notamment à l'indépendance des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz naturel, dont GRTgaz. Filiale de GDF SUEZ, GRTgaz doit assurer un accès libre et non-discriminatoire au réseau de transport et traiter tous les fournisseurs de gaz sur le même pied d'égalité. La CRE approuve les programmes d'investissements des gestionnaires de réseaux de transport et propose les tarifs d'utilisation de ces réseaux au Gouvernement.

5. GRTgaz : un acteur responsable et respectueux de l'environnement :

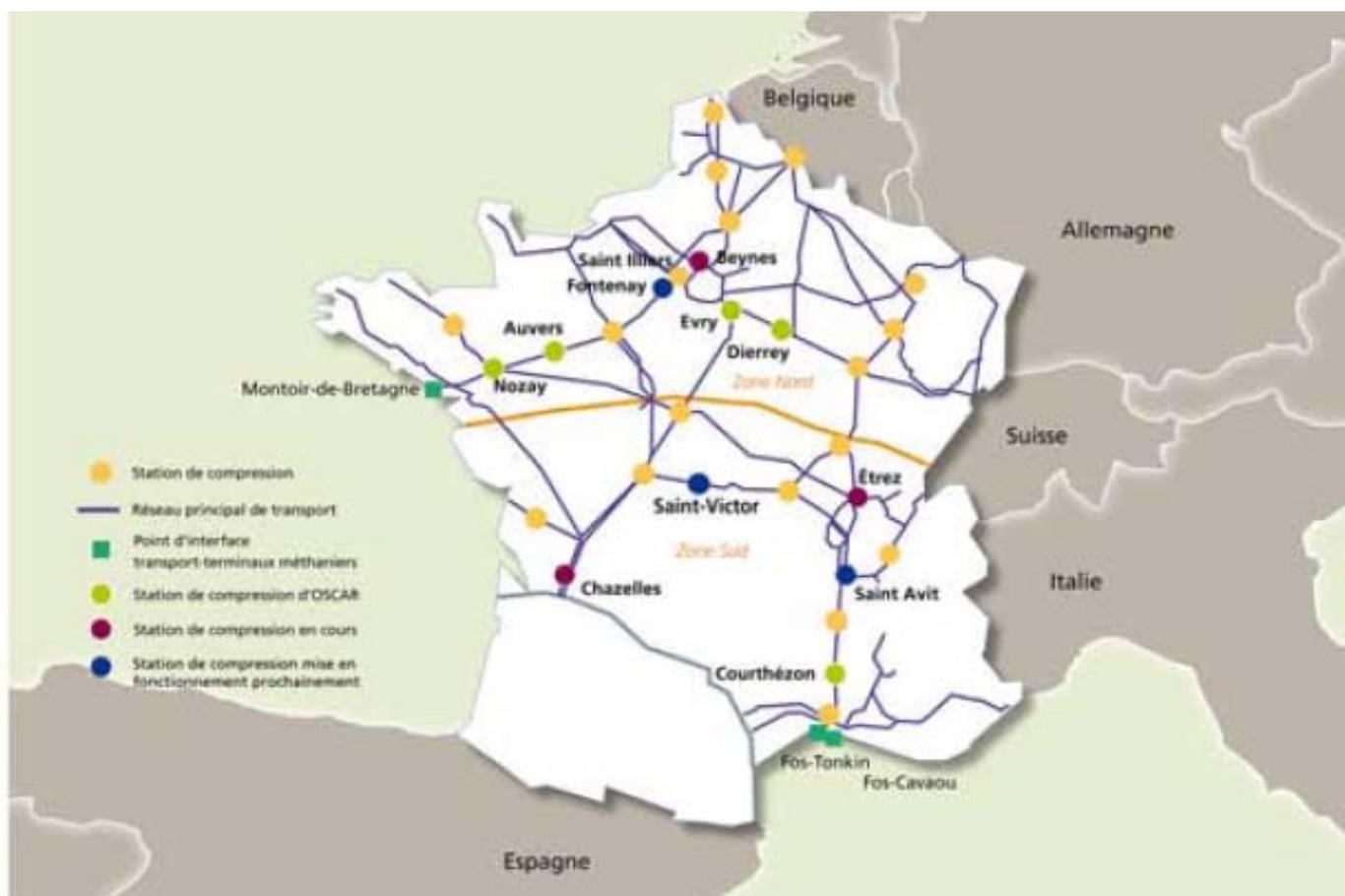
Conscient de ses responsabilités, GRTgaz fait évoluer ses pratiques pour réduire les effets de son activité sur l'environnement.

Ainsi, avant un chantier de pose de gazoduc important ou d'installation d'une station, GRTgaz recherche les meilleurs moyens d'adapter sa construction à l'environnement humain, au milieu naturel et à la biodiversité.

Première étape : une étude d'impact est réalisée, en concertation avec les collectivités territoriales, associations et autres acteurs régionaux. GRTgaz intègre ainsi dès l'amont les contraintes spécifiques relatives, notamment, à la faune et à la flore locales.

Seconde étape : un état des lieux initial est dressé avec les propriétaires et exploitants. GRTgaz s'engage à remettre en état les lieux impactés par les travaux. Les propriétaires et les exploitants sont dédommagés du manque à gagner de leur exploitation.

Plus généralement, les coopérations engagées avec le Museum National d'Histoire Naturelle de Paris, l'Office National des Forêts (ONF), ou la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, permettent à GRTgaz de bénéficier des meilleurs experts pour accomplir ses missions et assurer un développement encore plus respectueux du patrimoine naturel.



La pose d'un gazoduc en 12 points



DÉCISION DE RÉALISATION

Les évolutions démographiques, l'accroissement de l'activité économique conduisent GRTgaz à renforcer le réseau pour garantir la sécurité de l'approvisionnement des consommateurs ou permettre le raccordement de nouveaux clients.



CONCERTATION - CONSULTATION

Le choix du tracé fait l'objet d'une consultation des divers acteurs ou organismes. Ils peuvent être concernés en vue d'établir le meilleur compromis entre les contraintes environnementales, réglementaires et les aspects financiers.



ETAT DES LIEUX AVANT TRAVAUX

Avant le démarrage du chantier, un constat d'état des lieux avant travaux permet de dresser un état des lieux initial des parcelles concernées et servira de base au versement des indemnités de dommages de fin de chantier.



LA PISTE DE TRAVAIL

Elle permet la circulation des engins et le stockage des débris de la tranchée. Des clôtures provisoires sont constituées en cas de nécessité.



PRÉPARATION DES TUBES

Le "bardage" consiste à transporter, décharger et aligner les tubes le long de la piste. Le "cintrage" permet d'adapter les tubes au relief et au tracé, pour le passage des courbes et dénivelés.



SOUDAGE

Les tubes sont soudés bout à bout, soit en soudage manuel, soit en soudage automatique. Les soudures sont contrôlées par radiographie ou par ultrasons afin de s'assurer de la bonne exécution de l'assemblage de la ligne.



PROTECTION DE LA CANALISATION

Un revêtement spécial protège la canalisation des risques de corrosion. La bonne application de ce revêtement est contrôlée avant l'enfouissement de la canalisation.



OUVERTURE DE LA TRANCHÉE

Le terrassement est effectué en séparant les terres de fond de tranchée des terres végétales qui seront remises en place après les travaux pour permettre la reprise rapide des cultures.



MISE EN FOUILLE

La conduite, pouvant mesurer plusieurs centaines de mètres, est déposée avec soin au fond de la tranchée.



REMBLAIEMENT

La canalisation est recouverte en respectant le tri des terres. La nature des sols est ainsi reconstituée en respectant la configuration initiale.



REMISE EN ÉTAT

Le profil initial du terrain est rétabli, les clôtures reconstruites à neuf, les fossés et talus reprofilés...



ETAT DES LIEUX APRÈS TRAVAUX

Il a pour but de vérifier la bonne remise en état du terrain. De plus, il permet de déterminer, en comparaison avec l'état des lieux initial, les dommages causés et d'établir le montant des indemnités correspondantes. Seules les bornes jaunes de repérage témoignent de la présence de la canalisation dans le sous-sol.



Construisons le transport de demain

Région Rhône - Méditerranée

33, rue Pétrequin

BP 6407

69413 LYON CEDEX 06

Tél. : 04 78 65 59 90

www.grtgaz.com